

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2017.

Le vingt-huit septembre deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-deux septembre deux mille dix-sept s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIME, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, Adjoints.

M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENE, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFEKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Barbara LEVESQUE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Claude MATHON	à	M. Jean-Claude PINQUET
M. Daniel HEQUET	à	Mme Laurence TEREFEKO
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Jeannine VATIN	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Patricia DESBATS	à	M. Dominique COUVREUR

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Maurice CZARNECKI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

209.09.2017 FINANCES DECISION MODIFICATIVE N° 3

Adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3 de la commune qui s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 12 557,36 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 12 557,36 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 8 807,70 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 8 807,70 €

210.09.2017 RESSOURCES HUMAINES REGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Adopte à l'unanimité les conditions de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents communaux.

211.09.2017 URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuve à la majorité, 7 abstentions des groupes de l'opposition, 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 3 du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », la modification du Plan Local d'Urbanisme.

212.09.2017 URBANISME CONVENTIONS POUR L'OUVERTURE DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Décide à l'unanimité, d'adhérer au principe de la mise à disposition du SIG de la CACP, dont l'application GéoAgglo.

Approuve à l'unanimité, le projet de convention cadre pour l'ouverture du SIG aux communes membres de la CACP et le projet de convention particulière pour l'ouverture du SIG entre la CACP et la commune d'Osny.

213.09.2017 URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR CHANGEMENT DE DESTINATION DES LOCAUX SITUES PLACE JEAN JAURES AU-DESSUS DU FOYER DE LA BELLE EPOQUE

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe à déposer une déclaration préalable en vue du changement de destination des locaux associatifs situés au-dessus du Foyer de la Belle Epoque, Place Jean Jaurès, afin de créer un logement.

214.09.2017 ENVIRONNEMENT APPROBATION DE LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU VAL D'OISE

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'approbation de la Charte du Développement Durable du Val d'Oise.

215.09.2017 DEVELOPPEMENT DURABLE

ACTUALISATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (P.D.I.P.R)

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis simple sur le projet de circuit de randonnées et un avis conforme sur l'inscription des chemins concernés.

Décide à l'unanimité, de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins suivants :

Secteur	nom	linéaire
Les Pâtis	Sente du robinet	1 330 m
Les Pâtis	Rue Saint Jean	400 m
Les Pâtis	Rue Saint Jean	700 m
La Groue	Route d' Ennery	200 m
Les Pâtis	Rue du Général de Gaulle	200 m
Les Pâtis	Rue de Pontoise	235 m
Immarmont	Chemin de la Croisette	1 200 m
Immarmont	Chemin de la Familleuse	1 510 m
Immarmont	Chemin des Côtes Bizières	1 120 m
Immarmont	Parc de Grouchy	1 130 m
Immarmont	Rue Léchaugnette	635 m
Immarmont	Sente des Relais	150 m
Immarmont	Chemin d'Immarmont	195 m
Immarmont	Avenue de Boissy L'Aillerie	1 100 m
Lameth	Route d' Ableiges	1 135 m
Lameth	Avenue de la Siaule	585 m
La Groue	Chemin de Génicourt	1 600 m
La Groue	Rue de Génicourt	900 m
La Groue	Rue de Montgeroult	660 m
Oseraie	Chemin du Clos	800 m
Ravinière	Rue du General de Gaulle	200 m
TOTAL		15 985 m

Décide à l'unanimité, de s'engager à respecter les obligations lui incombant sur les itinéraires inscrits au PDIPR.

216.09.2017 SECURITE

ADOPTION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à l'adoption du Plan Communal de Sauvegarde.

217.09.2017 BATIMENT

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LAMETH POUR LA CREATION D'UNE CLASSE SUPPLEMENTAIRE DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES « ECOLES ET GROUPES SCOLAIRES : CONSTRUCTION / EXTENSION / RECONSTRUCTION TOTALE ET / OU RECONSTRUCTION DE CLASSES SI SUPPRESSION DE PREFABRIQUES VETUSTES » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Décide à l'unanimité, de rapporter la délibération n°093.04.2017 en date du 6 avril 2017 et **autorise** Monsieur le maire à solliciter l'aide départementale à l'investissement au titre des « écoles et groupes scolaires : construction /extension/reconstruction totale et/ou reconstruction de classes si suppression de préfabriqués vétustes » au taux maximum auprès du Conseil départemental du Val d'Oise en vue de réaliser une extension de l'école maternelle Lameth pour la création d'une classe supplémentaire et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

218.09.2017 VOIRIE

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS SITUES RUE ROBINET - AMENAGEMENT DU TROISIEME ET DERNIER TRONÇON

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE

Autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès du Conseil départemental du Val d'Oise et du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise, en vue de réaliser les travaux d'enfouissement relatifs à la 3^{ème} tranche de la rue Robinet.

219.09.2017 FONCIER - CENTRE COMMERCIAL DU MOULINARD - AVIS PREALABLE A UNE EVENTUELLE PROCEDURE D'EXPROPRIATION AVEC DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL.

Décide à l'unanimité, de donner un avis favorable pour la mise en œuvre en cas d'échec des acquisitions amiables d'une éventuelle procédure d'expropriation avec déclaration d'utilité publique en vue de la construction d'un centre social communal :

- du lot n°1 appartenant à la SCI DE LA VIOSNE pour 142/1000^{ème} et du lot n° 3 appartenant à la SCI M.J.K. pour 217 /1000^{ème}, composant la copropriété constituée sur les parcelles ZA n°101 et 104 et de leurs locataires respectifs
- des parcelles bâties cadastrées ZA n° 97 d'une surface de 701 m² et de la parcelle bâtie cadastrée ZA n° 99 d'une surface de 193 m² appartenant à la copropriété référencée PBDNWG les COPROPRIETAIRES ainsi que du commerce (supérette) qui y est exploité.

220.09.2017 FONCIER - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES BATIES CADASTREES AN N° 546 ET AN N° 547, SISES PLACE JEAN JAURES, ANCIENNEMENT A USAGE DE POSTE DE POLICE NATIONALE.

Décide à l'unanimité, de constater la désaffectation du domaine public des parcelles bâties AN n° 547 d'une surface de 352 m² où est édifié un bâtiment d'une surface utile de 180,89 m² et AN n° 546 d'une surface de 26 m², affectée à l'escalier et aux plantations accolées à la façade du bâtiment.

Approuve à l'unanimité, le déclassement du domaine public des parcelles indiquées ci-dessus en vue de leur vente ultérieure.

221.09.2017 POLITIQUE DE LA VILLE – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Approuve à l'unanimité, l'avenant type et ses annexes : bilans des actions 2016 et programmations 2017 proposés par les bailleurs du quartier prioritaire du Moulinard : Logement Francilien et Emmaüs Habitat.

222.09.2017 CULTUREL - MEDIATHEQUE

MANIFESTATION POLAR'OSNY, LE FESTIVAL DU ROMAN POLICIER - DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum pour la réalisation du festival Polar'Osny auprès de la DRAC Ile de France dans le cadre de son soutien aux opérations de promotion du livre et de la vie littéraire.

223.09.2017 CULTUREL – MEDIATHEQUE - CONVENTION AVEC LA SOCIETE RECYCLIVRES RELATIVE A LA COLLECTE DES DOCUMENTS DECLASSES.

Autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise sociale et solidaire Recyclivre conclue pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, relative à la collecte et au réemploi des livres, CD, DVD et jeux vidéo de la médiathèque.

**224.09.2017 JEUNESSE
CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES**

Approuve à l'unanimité, la reconduction du Conseil Municipal de Jeunes, et les modifications de la charte, du règlement intérieur et de la fiche technique.

**225.09.2017 JEUNESSE
MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Approuve à l'unanimité, la reconduction de l'opération bourse au permis de conduire automobile ainsi que ses nouvelles modalités techniques et financières, dans la limite d'une seule bourse (Permis de conduire ou BAFA) par an et par famille.

**226.09.2017 AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 2 février 2017.

**227.09.2017 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Approuve à l'unanimité, les créations et suppressions de postes suivants :

Postes à créer au 1^{er} septembre 2017 :

- Adjoint technique = 2

Postes à supprimer au 1^{er} septembre 2017 :

- Adjoint d'animation = 1

- ATSEM de 2^{ème} classe = 1

**228.09.2017 RESSOURCES HUMAINES
MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT D'UN ELU**

Décide à l'unanimité, de donner mandat spécial à M. LEVESQUE, Maire, pour son déplacement pour assister en urgence à une réunion d'expertise dans le cadre d'une assurance dommage ouvrage (médiathèque), les 23 et 24 juillet 2017. Les frais inhérents à cette mission seront remboursés à M. LEVESQUE, Maire, sur présentation d'un état de frais.

**229.09.2017 RESSOURCES HUMAINES
RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION**

Décide à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

230.09.2017 RESSOURCES HUMAINES

INSTANCES / FONCTIONNEMENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (MODIFICATIF)

Décide à l'unanimité, de modifier l'article 4 de la délibération du 5 février 2015 comme suit :

« de désigner les 6 représentants de la collectivité :

Titulaires :

- M. PINQUET, Adjoint au Maire
- Mme CHATAINIER, Directrice des ressources humaines
- Mme DUBREIL, Directrice générale des services

Suppléants :

- M. HEQUET, Conseiller municipal
- Mme MESNIL, Adjointe à la DRH
- M. GUEGAN, Directeur général adjoint »

231.09.2017 RESSOURCES HUMAINES

FIXATION DES TAUX DE REMUNERATIONS DES AGENTS COMMUNAUX

Décide à l'unanimité, de fixer les nouvelles rémunérations à compter du 1^{er} septembre 2017 des agents non titulaires suivants : animateurs de centres de loisirs, maisons de quartiers, stages de sports, médecin et psychologues de crèche, assistant d'enseignement artistique, enseignants assurant les études, surveillants de restauration scolaire, agents assurant des ateliers d'alphabétisation, de recherche d'emploi, sportifs, culturels, socio éducatifs, informatiques.

Décide à l'unanimité, de fixer les indemnités forfaitaires kilométriques mensuelles, les indemnités journalières pour les agents encadrant des séjours, et les agents accompagnant des classes découvertes.

232.09.2017 FONCIER - COPROPRIETE LAMETH – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 148.06.2017 DU 22/06/2017 RELATIVE A LA PROMESSE DE VENTE ET VENTE DU LOT N° 5, HABITATION, sis AU N° 34 ROUTE D'ABLEIGES.

Approuve à l'unanimité, le retrait de la délibération 148.06.2017 du 22 juin 2017 relative à la vente du lot n°5 (habitation et places de stationnement), situé au 34 route d'Ableiges, dans la copropriété créée sur la parcelle cadastrée AS n°902, les acquéreurs ayant décidé de ne pas poursuivre l'acquisition du bien communal.

233.09.2017 POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION ECOLE ET FAMILLE - QUARTIER DU MOULINARD

Approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 600 € à l'association « Ecole et famille » dans le cadre du partenariat mis en place entre elle et la ville, sur son projet « Politique de la ville »

234.09.2017 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / COMMERCE / EMPLOI – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

D'approuver la modification des articles 1 et 7 du règlement du marché communal sur la place des Impressionnistes, parking des Noirs Marais à Osny, afin d'autoriser l'octroi d'un emplacement sur le marché aux commerçants négociants en alcool.

**235.09.2017 CULTUREL – ANIMATIONS LOCALES
RÈGLEMENT DE LA DICTÉE D'OSNY**


Approuve à l'unanimité, le règlement de la Dictée d'Osny.

236.09.2017 FINANCES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE - SOLIDARITE ANTILLES

Décide à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France « Solidarité Antilles » afin d'apporter une aide aux familles sinistrées après le passage de l'ouragan du mois de septembre.

Fait à Osny, le 5 octobre 2017.

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

